morges
VILLE DE MORGES

Municipalité en bref

N° 8/3.07 mars 2007

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Conformément à notre concept d'information active, nous vous communiquons spontanément ci-après des informations sur les activités d'intérêt général de la Municipalité.

INTERDICTION DE FUMER DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

La Municipalité a décidé d'interdire de fumer à l'intérieur des locaux de l'Administration communale de Morges et dans l'ensemble de ses bâtiments mis à disposition du public, avec effet au 2 avril 2007.

Cette décision s'appuie sur celle du Conseil d'Etat Vaudois du 6 septembre 2006 d'interdire de fumer dans les locaux de l'Administration cantonale dès le 1er janvier 2007.

Le tabagisme est un problème de santé publique majeur. Le règlement a pour but de lutter contre la fumée passive qui présente les mêmes dangers pour les personnes non-fumeuses. Les collectivités publiques doivent jouer un rôle moteur et servir d'exemple dans ce domaine.

Ainsi, le règlement est applicable

- à tous les locaux de la Ville de Morges (bureaux, écoles, réception du public, couloirs, toilettes, salles de gymnastique, toilettes publiques, etc.),
- à toutes les manifestations à caractère privé ou public dans des locaux communaux, y compris notamment les Foyers de Beausobre, les Caves de Couvaloup et le Bouteiller communal

Exceptions :

- aux cafés-restaurants propriétés de la Commune, sous réserve d'autres réglementations
- aux locaux de l'administration prévus pour les pauses des employés et signalés comme tels.

Dispositions transitoires :

- Tous les contrats de location signés avant la date de l'entrée en vigueur du règlement n'y sont pas soumis, sous réserve d'un accord contraire.

Pour information : le règlement est disponible sur notre site Internet sous pilier public.

GALERIE DU CENTRE CULTUREL

La fermeture de la Galerie Rouge a donné lieu à une réflexion quant au rôle de la collectivité publique en matière culturelle. Le débat a notamment permis de conduire une étude sur le soutien apporté par la Ville à ce domaine et de dégager des axes prioritaires sur lesquels un consensus a pu être trouvé. S'agissant de l'affectation des locaux précédemment occupés par Rouge, la Municipalité a souhaité qu'ils demeurent affectés à une activité culturelle, pour conserver un lieu de réflexion, une scène où présenter des travaux d'artistes.

La Municipalité a aussi désiré analyser les étapes qui ont conduit à la fermeture de la galerie tout en dégageant les éléments qui en ont fait un succès. Elle s'est ainsi livrée à un droit d'inventaire pour que cette aventure ne s'achève pas injustement sur un constat d'échec, alors que les professionnels qui l'ont animé ont fait de cet espace un lieu d'expositions, de réflexion et d'échanges formidables.

La Municipalité a également à de nombreuses reprises affirmé sa volonté d'intensifier l'aide à la formation culturelle, axe qu'elle a considéré comme prioritaire dans ses critères culturels. La Ville soutient des écoles de musique ou la bibliothèque mais elle n'a jusqu'ici pas encore soutenu la formation aux nouvelles voies d'expression en matière d'arts plastiques. Or, la scène contemporaine représente un support intéressant pour éveiller l'œil, susciter une réflexion, approcher l'histoire de l'art, se former aux techniques diverses, rencontrer des artistes, apprendre d'eux, bref susciter éveil et curiosité.

Morges a une tradition de politique d'ouverture et de soutien régulier dans le domaine culturel mais qui reste timide au niveau de l'art contemporain. Il a paru, dès lors, important à la Municipalité de poursuivre ses réflexions dans ce domaine, d'où le projet que la Municipalité a étudié, visant à pallier ce manque par la création d'un centre d'art contemporain de la Ville de Morges.

L'idée de la Municipalité consistait à créer un lieu de réflexion et d'échanges entre la population, les écoles, l'art et les artistes d'aujourd'hui car être ouvert aux recherches esthétiques contemporaines, même les plus difficiles d'accès, c'est entretenir et développer l'ouverture d'esprit et la tolérance.

Le projet

La programmation ne devait pas dépasser 4 à 5 expositions dans l'année avec peut-être une exposition plus ciblée durant l'été et consacrée à la Ville de Morges, par ex : l'art contemporain et la ville, en collaboration avec les commerçants du centre ville et des interventions d'artistes contemporains dans les vitrines qui pourrait devenir une tradition estivale.

Les autres expositions de l'année auraient été à chaque fois une exposition personnelle d'un artiste choisi par le responsable du lieu, et ceci de façon indépendante, en collaboration avec une classe d'école, par exemple du Gymnase. Le responsable de ce lieu devait être un spécialiste de la scène artistique contemporaine et bénéficier d'une confiance totale pour effectuer ses choix. Chaque exposition aurait donné lieu à un double accrochage. Il était fondamental pour ancrer cette démarche dans la cité que l'artiste invité réalise à une ou deux reprises un atelier avec des élèves des classes morgiennes. Ce travail d'atelier, réalisé dans le lieu sous la direction de l'artiste invité, se serait déroulé durant la semaine précédant le vernissage de l'exposition. Ainsi, l'exposition proposait

- à la fois un accrochage des œuvres de l'artiste
- et des pièces réalisées par les élèves sous sa direction.

Un préavis sollicitant un crédit était prêt. Il reposait sur une grande connaissance de l'art contemporain et plus spécifiquement de la production romande, les compétences et le réseau

de M. Olivier Saudan. En effet, il s'agissait de créer et d'entretenir des liens étroits avec les acteurs de la scène artistique (artistes, collectionneurs, galeristes, musées, centre d'art contemporain, etc…) afin de parvenir à les mobiliser pour ce projet. M. Olivier Saudan, grâce à ses compétences, aurait géré l'entier des opérations en collaboration avec son-sa assistant-e, aurait élaboré de façon indépendante un programme cohérent de 5 expositions annuelles avec pour chacune d'entre elles des activités d'atelier et de rencontre avec les artistes. Sa mission aurait été de dynamiser l'accès à la culture et plus spécifiquement à l'art contemporain pour les habitants de Morges et sa région.

Malheureusement, sa carrière internationale prenant de l'envol, il doit renoncer à ce projet morgien.

Dès lors, la Municipalité a dû remettre l'ouvrage sur le métier et une nouvelle réflexion entamée dans le cadre de la Délégation aux affaires culturelles. Dès qu'elle sera en mesure de le faire, la Municipalité renseignera le Conseil communal.

CONCERTS DU DIMANCHE AU MOIS D'AOUT SOUS L'EGIDE DE L'HARMONIE MORGIENNE – LES TONIQUES DU DIMANCHE

L'Harmonie morgienne a souhaité organiser à nouveau durant les dimanches du mois d'août, en fin d'après-midi, de 16 h à 19 h, des spectacles au Parc de l'Indépendance, comme ce qui avait été réalisé par le GAMME, il y a quelques années et initié pour la première fois par l'Harmonie Morgienne en 2006 (les Toniques du Dimanche).

La Municipalité, dans sa séance du 19 février 2007, a décidé d'autoriser l'Harmonie morgienne à organiser des concerts au Parc de l'Indépendance les dimanches 5, 12, 19 et 26 août 2007, de 16 h à 19 h et, à titre de soutien, d'octroyer un subside de CHF 5'000.00. Les tables et les bancs seront en outre mis gracieusement à disposition.

25E ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE JEAN VILLARD GILLES – CABARETS

La Municipalité a accordé l'autorisation aux NeuRoz' d'organiser **des cabarets-concerts** les 29, 30 et 31 mars 2007, en soirée au Bouteiller communal, à l'occasion de la commémoration du 25e anniversaire de la mort de Jean-Villard Gilles. Les prestations suivantes seront offertes :

- mise à disposition du Bouteiller communal
- prise en charge de la location et de l'accordage du piano
- prise en charge de la billetterie à la Caisse communale (prix de vente des billets : plein tarif CHF 25, et Tarif étudiant/AVS : CHF 15).

L'impôt sur les divertissements est maintenu.

MESURES DE RESTRICTION DU TRAFIC SUR LES RUES DU SABLON ET SAINT-LOUIS

Dès le 15 mai 2007, des travaux de réhabilitation des collecteurs et de la réfection des chaussées des rues du Sablon et Saint-Louis entraîneront leur fermeture à toutes circulation. La signalisation suivante sera posée :

- OSR 2.01 : Interdiction de circuler dans les deux sens avec une plaque complémentaire "Bordiers et accès aux commerces autorisés".

Toutefois, les accès aux parkings et commerces privés seront accessibles dans la mesure du possible. Ces mesures resteront en vigueur durant environ 16 mois; elles seront publiées dans la Feuille des Avis Officiels.

Une rencontre avec les personnes concernées est prévue pour la mi-mars 2007.

EXPO DE COSS DU 6 AU 14 OCTOBRE 2007

Le Comité de l'Expo de Coss a contacté la Municipalité afin de lui proposer pour son édition 2007 de participer à cette manifestation en qualité d'invité d'honneur. Ce sera l'occasion autant pour les autorités que pour la population de notre région de faire mieux connaissance avec le versant lémanique du district.

Ce sera pour la Municipalité l'occasion de présenter ses services et ses produits.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 février 2007.

le syndic	la secrétaire adjointe
E. Voruz	M. Mayor

Communication envoyée au Conseil communal le 28 février 2007.

REDACTION & CONTACT

Municipalité
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1, CP 272
1110 Morges 1

TEL. +41 21 804 96 40
FAX +41 21 804 96 45
E-MAIL municipalite@morges.ch